



Coalition Eau Nature Air Purs Pierre-De Saurel

Commission du Bureau d'audience publique sur l'environnement

Objet : Mémoire de la Coalition Eau Nature Air Purs Pierre-De Saurel - Projet de construction et d'exploitation d'un nouveau terminal portuaire à Sorel-Tracy par QSL International Ltée

La Coalition Eau, Nature, Air Purs Pierre-De Saurel est notamment préoccupée par les impacts liés aux opérations de manipulation du vrac aux installations de QSL dans le Parc industrialo-portuaire de Sorel-Tracy et souhaite qu'elles soient sécuritaires et respectent la qualité de l'environnement. C'est dans cet esprit que nous soumettons le présent mémoire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Dans ce mémoire, ce qui nous préoccupe particulièrement, ce sont les émissions de poussière dans l'air et les pertes de matériel sur le parcours du vrac entre les navires et l'entrepôt qui pourraient avoir des incidences sur la qualité de l'air et de l'eau. Le déchargement et le convoyage jusqu'au bâtiment d'entreposage sont, à cet égard, des étapes critiques. Nous identifions deux moments de ces opérations qui, à notre avis, présentent des risques importants pour la qualité de l'environnement terrestre et fluvial et demandent des mesures à la hauteur des inconvénients, soit le déchargement et le convoyage.

1. Les risques associés au déchargement

Le déchargement de matériaux en vrac des navires – sels de déglacage et engrais – exige, selon les meilleures pratiques mentionnées au cours des audiences, l'usage d'un système de vis sans fin tubulaires afin d'éviter les pertes inhérentes au déchargement par grue dans un milieu soumis à des vents importants. Ce type d'équipement est à même, dans les conditions atmosphériques difficilement contrôlables, d'éviter les pertes lors de déchargements par grue. Nous ne croyons donc pas que l'utilisation de bâches ou autres mécanismes de contrôle des poussières soient efficaces pour récupérer de telles pertes.

Le contrôle de toutes les sources de pollution atmosphérique et de contamination des eaux fluviales exige des moyens qui ont fait leur preuve, comme les vis sans fins tubulaires. Dans la mesure où l'entretien de tels équipements est correctement assuré, ils permettent d'éviter la dispersion des poussières dans la manipulation de vrac volatile comme les engrais ou le sel de déglacage.

À la suite des séances d'information, nous estimons que le promoteur sous-évalue également les risques reliés à cette étape. Nous sommes d'ailleurs inquiets qu'aucune procédure indépendante de surveillance ne soit prévue pour rassurer le voisinage des installations à cet effet.

2. Le convoyage du matériel en vrac

Il est prévu que le convoyage du matériel en vrac entre la trémie et le bâtiment d'entreposage s'effectue par un convoyeur fermé. Il nous paraît essentiel que des moyens soient pris pour contrôler strictement les poussières et toute perte de matériel.

Au-delà de ce contrôle initial, nous sommes préoccupés par les risques majeurs de pollution au moment de l'entretien du dit convoyeur. Le projet qui nous a été présenté est étrangement silencieux sur

l'opération critique du contrôle des pertes. De telles mesures sont d'autant plus importantes que le convoyage s'effectue dans une partie très sensible, au-dessus du fleuve. Nous demandons que les opérations d'entretien soient supervisées par des observateurs indépendants pour garantir la conformité de l'opération.

Nous terminons ce mémoire en rappelant que tout ce qui va s'échapper du processus va nécessairement se ramasser sur le quai et risque très fortement de se retrouver dans le fleuve.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Andrée Chartier'.

Andrée Chartier

Présidente de la Coalition Eau, Nature, Air Purs Pierre-De Saurel